

Viens bâtir une île d'exceptions.

La Ville de Laval n'est pas juste la **3^e plus grande** ville du Québec c'est **433 bâtiments municipaux**, dont 1 hôtel de ville, 7 garages municipaux, 1 bâtiment servant de quartier général, 6 postes de police, 1 poste de gendarmerie, 1 bâtiment affecté à la sécurité publique, 9 casernes d'incendie, 1 cour municipale, 46 centres communautaires, 10 bibliothèques, 10 arénas, 20 piscines, 16 patageuses, 7 parcs de jeux d'eau, plusieurs chalets de parcs permanents ainsi que des stations de pompage avec bâtiments.

Le Service des immeubles, parcs et espaces publics a besoin de votre expertise en tant qu' :

ARCHITECTE PAYSAGISTE **Poste temporaire de 2 ans**

Les défis qui vous attendent :

Relevant de la Cheffe de division exécution projets, parcs et espaces publics, vous participerez à l'aménagement du territoire afin d'assurer l'intégrité du paysage lavallois et proposerez les mesures de mitigation nécessaires. Vous analysez, concevez et proposez des solutions techniques aux problématiques relevant de votre domaine d'expertise et participez à la préparation des plans, devis techniques et des appels d'offres. Enfin, vous vous assurez que les travaux exécutés sont conformes aux plans et devis.

Pourquoi considérer un emploi au sein de la Ville de Laval :

- Un horaire de travail de **33.75 heures** par semaine, permettant de concilier travail et vie personnelle ;
- Un salaire de 80 696.95 à 106 147.92 \$ par année ;
- La possibilité de travailler sur des projets diversifiés et stimulants ;
- La possibilité de collaborer avec une équipe humaine, engagée et qui aime travailler dans le plaisir.

Le profil recherché :

- Posséder un diplôme universitaire de baccalauréat en architecture de paysage ;
- Posséder trois (3) années d'expérience pertinente à la fonction ;
- Être membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec ;
- Capacité à travailler sous pression, à gérer ses priorités et plusieurs dossiers à la fois ;

- Autonomie, initiative et aptitude décisionnelle ;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide et posséder une voiture.

Notre processus :

Le processus de sélection comprend différentes étapes telles que :

- Une entrevue ;
- Des vérifications pré-emploi et une enquête d'habilitation sécuritaire.

La Ville de Laval applique un programme d'accès à l'égalité en emploi. Elle valorise la diversité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature. Pour ces dernières, ne pas hésiter à nous faire part d'arrangements spéciaux nécessaires, advenant que vous soyez invité à un processus de sélection.

